



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

A 104

Question écrite n° 4366

Texte de la question

M. David Douillet appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le projet de prolongement de la Francilienne A 104, à l'étude depuis de nombreuses années. Ce projet, contesté dans son tracé actuel par de nombreux riverains et élus locaux, ne répond en aucun cas aux besoins présents et futurs de la population. Le Président de la République a assuré, au mois de juillet 2012, porter attention aux préoccupations exprimées au sujet du projet actuel de prolongement de la Francilienne. Tout en réaffirmant la nécessité de désengorger le trafic routier saturé dans cette zone, il le remercie de bien vouloir lui confirmer l'abandon du projet de tracé actuel et de lui indiquer si un nouveau tracé est à l'étude, plus respectueux des hommes et de l'environnement.

Texte de la réponse

Le projet d'aménagement de cet axe a fait l'objet d'un débat public en 2006. Aujourd'hui, il demeure controversé, notamment dans le choix de son tracé. Si un certain consensus semble se dégager dans le département du Val d'Oise, des divergences importantes subsistent dans celui des Yvelines. Par ailleurs, au-delà de la question du tracé, la question du financement reste posée. Le prolongement de l'autoroute A104 a été inscrit au projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT). Comme pour les autres projets du SNIT, sa réalisation fera l'objet d'un examen attentif, au vu de son intérêt socioéconomique et de la priorité accordée au redressement de nos comptes publics. En effet, le projet de SNIT, présenté à l'automne 2011 par le précédent Gouvernement comporte un montant évalué à 245 milliards d'euros d'opérations et projets divers - dont 88 milliards à la charge de l'État - à réaliser sur 25 ans, sans préciser ni les priorités, ni les solutions de financement nécessaires à sa réalisation. Le Ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, a donc installé, le 17 octobre dernier, une commission composée de parlementaires et de personnalités qualifiées afin d'établir un diagnostic global sur la pertinence et la faisabilité du projet de SNIT, au vu de la situation actuelle et des perspectives de nos finances publiques, mais également de la priorité que le Gouvernement entend donner aux transports du quotidien, à la réduction de la fracture territoriale et à la rénovation des réseaux existants. Dans le cadre de cette mission, seront examinées les conditions de poursuite du projet de prolongement de l'autoroute A104.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4366

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4995

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 624